

COMMUNIQUE DE PRESSE

Orsay, le 19 juin 2018

Relevé de décisions du Conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay

Lors de sa séance du mardi 19 juin 2018, le Conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay a adopté les décisions suivantes :

La création de la ZAC Satory Ouest

Après avoir approuvé le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC de Satory Ouest, le Conseil d'administration a voté le dossier de création de la ZAC de Satory Ouest, le lancement de la procédure visant à obtenir une déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Versailles, et la convention d'intervention foncière entre l'EPFIF, l'EPA Paris-Saclay, la commune de Versailles et la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.

A partir de deux principes structurants : un quartier ville-nature à la pointe de l'industrie de la Défense et des mobilités innovantes, l'ambition de cette opération d'aménagement est de faire de Satory, le 8^{ème} quartier de Versailles, secteur stratégique du cluster Paris-Saclay, autour de la future gare de la ligne 18.

Son développement qui sera progressif et harmonieux est prévu en 3 phases corrélées au calendrier de réalisation de la ligne 18 du métro du Grand Paris :

- la 1^{ère} phase à l'horizon 2025, amorcera la mutation en implantant majoritairement des activités économiques ;
- la 2^{ème} phase, avec l'arrivée du métro en 2030, verra s'installer des programmes de logements, des services, des équipements publics... ;
- la 3^{ème} phase, en 2035, confirmera le 8^{ème} quartier de Versailles.

La convention de partenariat pour la mise en œuvre de l'OIN dans les Yvelines

La convention cadre tripartite entre l'EPA Paris-Saclay, le Conseil départemental des Yvelines et l'État représenté par le Préfet des Yvelines détermine 3 axes d'intervention :

- accélérer l'attractivité économique du cluster Paris-Saclay, en synergie avec le Campus urbain ;
- conforter l'attractivité résidentielle, facteur essentiel de développement ;
- développer les mobilités innovantes et durables, élément-clé et vitrine de Paris-Saclay.

Cette convention se déclinera opérationnellement avec les communes et communautés d'agglomération concernées sur le plateau de Satory à Versailles, à Guyancourt autour de la future gare de la ligne 18 du métro du Grand Paris et sur le secteur ferroviaire entre les gares de Trappes et Montigny.

Le lancement de la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité des PLU sur le secteur de Corbeville

A ce jour, la programmation détaillée de l'opération d'aménagement de Corbeville est en cours de définition. Elle vise le développement d'un quartier mixte comprenant des logements familiaux et étudiants, du développement économique, des équipements publics, des services et commerces, mais également des projets spécifiques structurants pour le territoire : un projet d'hôpital (Groupe Hospitalier Nord Essonne), un parc et un complexe sportif pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Les études préalables du projet d'aménagement se poursuivent. Les dossiers de création et de réalisation de la future ZAC devront pouvoir être approuvés en 2019.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration a voté la poursuite des procédures réglementaires permettant la mise en œuvre de l'opération et a fortiori, la création effective de la Zone d'Aménagement Concerté en validant le lancement de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme d'Orsay et de Saclay.

Les modalités de concertation préalable, consistent en :

- la publication d'un avis d'engagement de la concertation préalable sur le site internet de l'EPA Paris-Saclay ;
- l'affichage en Mairie d'Orsay et de Saclay de l'avis d'engagement de la concertation préalable ;
- la mise à disposition sur le site internet de l'EPA Paris-Saclay d'une présentation et d'un registre dématérialisé afin que le public puisse donner son avis sur l'évolution du Plan Local d'Urbanisme d'Orsay et de Saclay.

La prise d'initiative de la modification du dossier de création de la ZAC de quartier de l'École polytechnique

L'arrivée de nouveaux projet immobiliers (le Centre d'exploitation et de maintenance de la ligne 18, le lycée international et la sous-préfecture de Palaiseau en particulier), non envisagés dans la programmation initiale, modifie les équilibres programmatiques de la ZAC du quartier de l'École polytechnique, en augmentant de manière significative le volume d'équipements publics de l'opération. Ces nouvelles données conduisent à faire évoluer les orientations d'aménagement de la ZAC ainsi que la programmation globale.

Les dossiers de création et de réalisation de la ZAC doivent donc être modifiés pour intégrer ces évolutions.

De plus, l'EPA Paris-Saclay souhaite intégrer la Ferme de la Vauve dans le périmètre de la ZAC, afin de veiller à la cohérence de son évolution potentielle avec le reste de l'opération d'aménagement. Sa position charnière à l'entrée sud de la ZAC, dans le coteau boisé, en fait un élément particulièrement sensible. L'intégration paysagère et programmatique de la Ferme de la Vauve dans son environnement immédiat est en effet déterminante, afin de préserver les qualités naturelles du site.

La modification du dossier de création de la ZAC portera donc également sur l'élargissement du périmètre de la ZAC.

Les modalités de la concertation proposées sont les suivantes :

- parution d'un avis d'engagement de la concertation préalable dans deux journaux locaux ;
- affichage en Mairie de Palaiseau et Saclay de la délibération d'engagement de la concertation préalable ;
- mise à disposition sur le site internet de l'EPA Paris-Saclay d'une présentation et d'un registre dématérialisé afin que le public puisse donner son avis sur le projet ;
- organisation d'une réunion publique sur le projet.

Contacts presse :

Agence Manifeste / Lorraine Froment
lorraine.froment@manifeste.fr – 01 55 34 99 87

EPA Paris-Saclay / Jérôme Chiaramonti
jerome.chiaramonti@oin-paris-saclay.fr – 01 64 54 26 78

Concernant l'EPA Paris-Saclay

L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay impulse et coordonne le développement du pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay, ainsi que son rayonnement économique international. Il est aménageur de zones d'aménagement concerté dans le périmètre de l'Opération d'intérêt national.

Paris-Saclay est un territoire majeur de développement et d'innovation qui s'appuie sur :

- L'Université Paris-Saclay représentant une concentration scientifique exceptionnelle par son ampleur, sa diversité disciplinaire et son niveau d'excellence ;
- Une dynamique d'innovation à l'œuvre dans plusieurs secteurs d'activités stratégiques au service de la croissance et de la création d'emplois ;
- Des pôles urbains existants et une zone naturelle et agricole protégée accompagnés des services innovants et des nouvelles technologies ;
- La ligne 18 du métro automatique du Grand Paris qui reliera Orly à Saclay en 2027 puis jusqu'à Versailles en 2030.

Le projet opérationnel est aujourd'hui mis en œuvre dans les deux quartiers de l'École polytechnique et de Moulon avec :

- 222 195 m² de projets livrés (EDF Lab Campus, EDF Lab R&D, Extension des laboratoires de l'École polytechnique, le Lieu de vie, l'Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay, CentraleSupélec, ENSAE ParisTech, le Radar de l'Aviation Civile...)
- 287 180 m² sont en chantiers ou en cours de l'être
- 198 096 m² sont en cours de consultation
- 185 059 m² sont à l'étude

Sur le campus urbain, le projet comprend 380 000m² de logements familiaux et 168 000m² de résidences étudiantes.

Le Conseil d'administration de l'Établissement public ayant pris l'initiative de quatre zones d'aménagement concerté sur les secteurs de Satory-Ouest et de Satory-Est à Versailles, de Boubas-Louise Michel à Trappes, et de Corbeville à Orsay et Saclay. Elles font l'objet d'études et de concertations avec le public.

Contact

Établissement public d'aménagement Paris-Saclay

6 boulevard Dubreuil
91400 Orsay
www.epaps.fr

Agence Manifeste

Lorraine Froment
lorraine.froment@manifeste.fr
01 55 34 99 87

EPA Paris-Saclay

Jérôme Chiaramonti
jerome.chiaramonti@oin-paris-saclay.fr
01 64 54 26 78



facebook.com/ParisSaclay



@parissaclay



Paris_saclay



Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay



youtube.com/ParisSaclay